

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 décembre 2015

L'AMF accompagne les associations, fondations, fonds de dotation et autres investisseurs institutionnels non professionnels dans leur démarche d'investissement en produits financiers

L'Autorité des marchés financiers (AMF) publie un guide pour aider les associations, fondations, fonds de dotation et autres investisseurs institutionnels non professionnels à définir leur démarche d'investissement et à prendre les décisions les mieux adaptées à leur situation. Questions à se poser, informations sur les intermédiaires, explication des produits financiers ou encore décryptage de la notion de conflit d'intérêts, ce guide donne des clés pour mieux appréhender le monde financier.

Derrière la dénomination " investisseurs institutionnels ", on retrouve des organisations aussi diverses que des banques, des caisses de retraite, des associations ou encore des congrégations religieuses. Or, ces acteurs qui investissent et contribuent ainsi largement au financement de l'économie, ne se situent pas tous au même niveau de connaissance et d'expérience en matière financière.

L'AMF publie un guide contenant des informations, des conseils et des bonnes pratiques pour accompagner les associations, fondations, fonds de dotation et autres investisseurs institutionnels non professionnels dans leur démarche d'investissement en placements financiers.

Ce guide détaille les étapes clés du processus d'investissement : de l'élaboration de la décision d'investissement au suivi des placements effectués, en passant par le choix des intermédiaires financiers.

Il définit ensuite les différents types de placements (fonds, actions et obligations) et explique les modes de gestion possibles. Enfin, ce guide contient des informations sur la notion de conflit d'intérêts et sur les principes de bonne gouvernance qu'il est souhaitable de mettre en place dans ces organisations.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse

Direction de la communication de l'AMF - Stéphanie Duschenes - Tél : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Guide - Investir quand on est une association, une fondation ou une autre
↳ institution : les bonnes pratiques

Mots clés

[ACTIONS](#)[PRODUITS FINANCIERS](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

10 mai 2022

Comprendre les
principaux risques des
fonds



LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

ACTIONS

06 mai 2022

Lettre Epargne Info
Service n°30 - Mai
2022



ARTICLE

MES PROJETS

28 avril 2022

Bien épargner pour
préparer sa retraite



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02